





# LE CANDIDAT

DE

M. ÉMILE DE GIRARDIN

PAR

M. E. DESPOIS

---

Extrait de LA LIBERTÉ DE PENSER, n° 12, 15 novembre 1848

---

PARIS

JOUBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES GRÈS, 14, PRÈS DE LA SORBONNE

—  
1848

THE UNIVERSITY OF

1800

THE UNIVERSITY OF

1800

MAY 1800

THE UNIVERSITY OF

1800

1800

THE UNIVERSITY OF

1800

1800

## LE CANDIDAT DE M. ÉMILE DE GIRARDIN.

—  
A M. LOUIS BONAPARTE.

MONSIEUR,

Vous voilà donc patroné par *la Presse*? A quelle étrange alliance êtes-vous condamné, et qu'allez-vous faire dans cette galère! Chaque matin, M. de Girardin suspend un instant ses fureurs, pour poser votre candidature, entre deux convulsions. Et vous ne le désavouez pas? Et vous ne repoussez pas cet insolent appui? Et vous souffrez que le grand nom de Bonaparte serve d'instrument à de misérables rancunes, à de lâches agressions? La République a été plus fière que vous, monsieur; elle n'a pas voulu de cette assistance compromettante. L'histoire de la monarchie lui en révélait les périls; elle a trouvé moins redoutable la haine de M. de Girardin.

Ah! par amour pour la République, nous avons souhaité sans doute, que votre nom ne sortît pas de l'urne électorale; mais, par respect pour la mémoire de l'Empereur, nous n'aurions pas voulu le voir ainsi compromis. M. de Girardin vous protège?— Tant mieux pour nous; mais nous n'avions pas pour vous assez de haine, pour vous souhaiter une telle collaboration.

Vous êtes excusable pourtant, monsieur, si vous avez consenti à cette alliance. Longtemps exilé, longtemps captif, vous ne connaissez pas assez la France; vous ignorez peut-être les sévérités de l'opinion à l'égard de l'homme politique qui vous tend la main. Mais ignorez-vous les torts de *la Presse* envers vous, et

les outrages dont elle poursuivait jadis vous et vos compagnons, proscrits et malheureux? Si vous aviez mieux connu votre nouvel allié, vous n'auriez pas subi son assistance; vous vous seriez défié de cet adversaire d'autrefois, devenu subitement votre plus chaud partisan. C'était votre ennemi; craignez ses présents; *timeo Danaos...* Méfiez-vous des Grecs, monseigneur!

Cette alliance ne vous profitera pas. Quoiqu'en ce pays nous ayons d'ordinaire la mémoire assez courte, il y a des choses que l'on n'oublie pas aisément. Le rédacteur de *la Presse* a un passé assez lourd à porter; et, grâce à sa turbulente activité, il n'y a pas moyen d'en perdre le souvenir. C'est un de ces acteurs toujours en scène, dont le mérite ne se laisse pas oublier, et qui, plus résignés aux sifflets qu'à l'indifférence, agacent sans cesse la curiosité du spectateur, même à leurs dépens.

D'ailleurs, votre patron, en recommandant votre candidature, ne s'y prend pas toujours très-adroitement. M. Louis Bonaparte, dit-on, c'est l'avenir; est-ce que vous n'êtes pas aussi le passé, et consentiriez-vous ainsi à renier vos beaux jours? Vous avez plus de quarante ans, monsieur, et je ne sais vraiment pourquoi l'on s'obstine à vous présenter toujours comme un jeune débutant. Avec le nom que vous portez, si vous étiez resté obscur jusqu'à ce jour, mais en vérité ce serait votre condamnation! Voudriez-vous qu'on pût vous appliquer ce vers de Joseph Chénier sur je ne sais quel académicien :

Enfant de quarante ans, qui promet quelque chose.

Et si, à l'âge où vous êtes parvenu, vous n'en étiez encore qu'à donner quelques espérances, n'aurait-on pas le droit de les ajourner indéfiniment?

Le *Constitutionnel*, et d'autres journaux *ci-devant* royalistes, mettent ici une légère variante : vous êtes *inconnu*. Singulière recommandation ! Dans quel bouleversement d'idées sommes-nous donc tombés? Depuis que le monde existe, toutes les fois qu'une fonction publique a été donnée au choix, et non au hasard et à la faveur, on s'est efforcé du moins de faire valoir, en faveur du candidat préféré, les services rendus, le mérite éprouvé; ici rien de tout cela. Il suffit de montrer simplement qu'on n'a rien fait, et, à cette condition que vous prétendez remplir, vous en ajoutez une autre, celle de n'avoir rien dit : tout cela constituerait un mérite négatif, que vous ne possédez même pas. Car

vous avez agi, et, si muet que vous vouliez être aujourd'hui, vous ne l'avez pas été toujours; vous avez écrit souvent, et même parlé quelquefois, — parlé, un papier à la main, cela va sans dire.

C'est donc une maladresse de vous représenter comme un jeune inconnu, faisant sa première apparition sur la scène politique; cela donne envie de savoir si vous êtes réellement aussi inconnu qu'on le prétend. Mauvaise mise en scène d'ailleurs, recette usée d'intérêt et de curiosité, exploitée trop longtemps dans nos romans d'autrefois, et dont *le Constitutionnel* ne voudrait même pas dans ses feuilletons. Dans nos vieux romans, le héros est toujours un *jeune inconnu*, qui brille dans les carroussels, — comme vous à celui d'Eglington; — dans les passes d'armes, — comme vous à Strasbourg et à Boulogne, — et finit par captiver le cœur de sa souveraine, qui lui offre sa couronne et sa main. Ce roman est à peu près le vôtre, mais la France, nous l'espérons, ne vous épousera pas au dénouement.

Inconnu, mon Dieu! Mais si cela constituait un titre suffisant, il y a quelques millions de Français qui vous disputeraient cet avantage, tous inconnus, parfaitement inconnus, et destinés à l'être toujours; aucun d'eux n'a fait parler de soi, aucun d'eux n'a réclamé la couronne de France, et n'est descendu à main armée sur le sol de la patrie; aucun d'eux n'a sollicité de l'Angleterre le droit d'assommer les malheureux chartistes, un gourdin de constable à la main. Tous sont plus inconnus que vous; ceci soit dit en passant, pour constater leur supériorité sur vous à cet égard, et sans vouloir aucunement opposer leurs prétentions aux vôtres. Nul d'entre eux ne songe à s'en faire un titre à la présidence de la République.

Non, l'on vous flatte; vous n'êtes pas inconnu. La *Gazette des Tribunaux* en fait foi; elle contient vos titres à la notoriété publique, et nous allons les y chercher. C'est là que vous avez déposé les bulletins de vos campagnes; car vous avez les vôtres, comme l'empereur; seulement, ils ne sont pas datés de Wagram et d'Austerlitz. Vous les avez oubliés, je crois; votre défaut capital est un manque de mémoire incroyable; ce défaut, vous le portez partout, comme nous aurons souvent occasion de le remarquer. Ainsi, dans l'unique discours que vous ayez improvisé à l'assemblée nationale, ce discours de cinq lignes, que vous n'avez pu achever, vous avez si bien perdu le

souvenir de vos campagnes, vous vous êtes si bien persuadé que vous étiez inconnu, qu'avec une naïveté enfantine vous êtes venu vous étonner de ce nom de *prétendant*, qu'on vous jette toujours à la tête (séance du 9 octobre). Je vais vous dire, s'il vous plaît, pourquoi on vous l'applique avec tant d'obstination : c'est que vous n'avez jamais paru en France que comme prétendant.

Puisque vous avez oublié votre histoire, souffrez que je vous la rappelle en peu de mots. Je n'en choisirai que les traits principaux, et j'espère prouver aux plus incrédules que vous vous êtes toujours offert, non comme prétendant seulement, mais comme empereur, comme souverain. Ceci n'est autre chose qu'une réunion de documents propres à fixer sur vous l'opinion des électeurs, et à vous rappeler à vous-même votre passé. Il est triste pourtant d'en être réduit à démontrer ce qui semblait incontestable, et il m'est désagréable, croyez-le bien, de jouer avec vous le rôle d'un confident de tragédie dans une exposition classique, d'un Thémistocle quelconque, racontant au Prince ce que le Prince ne peut avoir oublié.

I.

En 1832, le prince Louis écrivit un ouvrage intitulé : *Réveries politiques*. Nous y trouvons le passage suivant :

« Si le Rhin était une mer ; si la vertu était toujours le seul mobile, si le mérite parvenait seul au pouvoir, je voudrais une république pure et simple. » Mais comme il n'en est pas ainsi, le prince se décide pour une monarchie entourée d'institutions républicaines (c'est ce dont nous avons fait l'essai). Cette monarchie aurait trois pouvoirs : le peuple, le corps législatif et l'empereur (page 12).

Rien de plus clair, comme on le voit ; le prince n'était pas alors républicain. Depuis février, on a imaginé de dire, que, s'il se prononçait alors pour la monarchie, c'est que le duc de Reichstadt vivait encore, et que le prince Louis respectait dans la personne de son cousin cette légitimité impériale, dont, pour lui-même, il aurait fait bon marché. En effet, se présenter comme héritier du duc de Reichstadt, c'eût été méconnaître la volonté de l'empereur, qui disait à Sainte-Hélène : « Si mon fils existe, il sera appelé au trône au milieu des applaudissements du peu-

plé; s'il n'est plus, la France redeviendra républicaine, car aucune main n'oserait s'emparer d'un sceptre qu'elle ne pourrait soutenir. »

Maintenant, le prince Louis est, dit-on, républicain; je ne vois pas trop, il est vrai, les motifs de sa métamorphose, puisque le Rhin n'est pas devenu une mer, et reste un fleuve comme ci-devant. Mais enfin, depuis la mort du duc de Reichstadt jusqu'au mois de février 1848, quelles ont été les opinions du prince Louis?

Voici ce qu'il disait au mois de juillet 1836, quelque temps avant l'affaire de Strasbourg (1).

« La France est démocratique, mais elle n'est pas républicaine; or j'entends par démocratie, le gouvernement d'un seul par la volonté de tous (2); et par République, le gouvernement de plusieurs obéissant à un système. La France veut des institutions nationales, comme représentants de ses droits; un homme ou une famille comme représentant de ses intérêts; c'est-à-dire qu'elle veut de la République, ses principes populaires, plus la stabilité de l'empire, sa dignité nationale, son ordre, et sa prospérité intérieure, moins ses conquêtes; elle pourrait enfin envier à la restauration ses alliances extérieures (3); mais du gouvernement actuel que peut-elle vouloir? »

« J'entends par démocratie, le gouvernement d'un seul par la volonté de tous. » Je prie les électeurs de ne pas oublier ces mots-là; grâce à cette définition un peu hasardée, la démocratie devient cousine germaine de la monarchie, et, ainsi entendue, je ne m'étonnerais pas que le czar Nicolas lui-même ne s'en effrayât aucunement. Car enfin, si j'en crois l'étymologie,

(1) Nous extrayons ces paroles d'une source qui ne peut être suspecte, *Le prince Napoléon à Strasbourg*, par M. Laity, accusé de Strasbourg, page 30. Cette brochure, condamnée par la chambre des pairs, doit être difficile à trouver; mais les paroles, que nous citons ici, se trouvent relatées dans le réquisitoire du procureur général (Procès d'Armand Laity, page 67).

(2) Il y a ici, dans la brochure de M. Laity, une faute d'impression assez bizarre. Voici comment ce passage est ponctué: « J'entends par démocratie, le gouvernement d'un seul; par la volonté de tous et par la république, le gouvernement de plusieurs, etc. » On voit que ce point-virgule altère considérablement le sens; le texte, que je rapporte, beaucoup plus favorable au prince, est celui du procureur général M. Louis Bonaparte à dit ailleurs: « La nature de la démocratie est de se personnifier dans un homme. » — Œuvres, page 88.

(3) Quelles alliances? Celle de la Russie, négociée par M. de Polignac? Sur ce point, le prince Louis pourrait compter sur le concours de M. Kisse de Girardin.

la monarchie est *le gouvernement d'un seul*, et nul monarque n'a cru régner *malgré tous*. Le père Loriquet, qui n'a jamais passé pour un jacobin forcené, ne nous dit-il pas que Louis XVIII, rentrant en France, était rappelé par la volonté de tous? Louis-Philippe ne se croyait-il pas l'élu de la nation? Pourtant Louis XVIII et Louis-Philippe étaient à coup sûr de médiocres démocrates. Au reste, cette théorie de la démocratie est moins nouvelle qu'on pourrait le croire; c'est celle de Napoléon (le grand), restaurateur de la noblesse et des vieux préjugés. Le 13 décembre 1808, quelques journaux, rapportant une réponse de l'impératrice au corps législatif, avaient mis ces mots dans sa bouche: « Le corps législatif qui représente la nation.... » Le lendemain, *le Moniteur* contenait un article dicté par l'empereur, où l'on trouvait ceci:

« S. M. l'impératrice n'a pas dit cela; elle connaît trop bien nos constitutions; elle sait trop bien que *le premier représentant de la nation*, c'est l'empereur; *car tout pouvoir vient de Dieu et de la nation...* Ce serait une prétention chimérique, et même *criminelle*, que de vouloir représenter la nation avant l'empereur.

» Dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionnelle... *le conseil législatif* a seulement le quatrième rang. Tout rentrerait dans le désordre, si d'autres idées constitutionnelles venaient pervertir les idées de nos constitutions *monarchiques*. »

Voilà bien la théorie *démocratique* du prince Louis, *un seul gouvernant par la volonté de tous*, et *représentant de leurs intérêts*. C'est le *président héréditaire* de M. de Genoude. C'est la *démocratie* des empereurs romains, *tribuns du peuple*, de l'imbécille Claude, du crapuleux Vitellius. Est-ce là que le neveu de César veut nous ramener?

Représentants du peuple, puisque, en attendant le prochain Brumaire, vous jouissez encore de ce titre, faites attention à ce passage; et, si le prince Louis était nommé par hasard, ne croyez pas l'enchaîner à ses devoirs, en lui faisant simplement prêter serment à la République *démocratique*; ayez grand soin de lui demander, s'il entend toujours le mot *démocratie* dans le même sens qu'autrefois.

La *démocratie* entendue dans cette acception toute nouvelle, c'est comme *démocrate* assurément que le prince Louis se présenta à Strasbourg, et qu'il écrivait dans sa proclamation au peuple français: « Fier de mon origine populaire, fort de quatre

« millions de votes, qui me destinaient au trône, je m'avance devant vous comme représentant de la souveraineté du peuple. »

Aussi était-ce pour sauver cette restauration de la démocratie, qu'on avait pensé à s'assurer de « trois cents gueulards, aux poumons vigoureux, et chargés de crier vive l'Empereur (1). »

C'est comme empereur, comme souverain légitime, que le prince Louis fut présenté aux soldats. Voici les dépositions de deux canonniers; elles plairont à ceux qui aiment à s'instruire.

*Déposition de Marcot, canonnier au 4<sup>e</sup> d'artillerie.* — « Quand nous avons été rangés dans la cour de la caserne, le colonel et quelques autres, dont un jeune homme qui avait le petit chapeau, sont venus. Le colonel nous a parlé d'une révolution, de l'Empereur. Alors on a crié : *vive l'Empereur ! vive Napoléon II.* J'ai crié comme les autres; mais, après ça, j'ai dit à un camarade : *Ah ça ! quel Empereur ? quel Napoléon ?* (on rit) ? Un camarade m'a dit que c'était un neveu de l'Empereur; un autre que c'était son fils; un autre, un vieux de la batterie, m'a dit que c'était l'Empereur en personne (éclats de rire). A quoi j'ai dit que je ne le croyais pas. »

*Déposition de Gandouin, canonnier au 3<sup>e</sup> d'artillerie.* — « A six heures du matin, j'entendis crier *vive le Roi* ou *vive l'Empereur*, je ne savais pas trop (on rit). Bientôt le prince passa devant moi, et me prit la main, en me disant : Nous comptons sur vous, brave canonnier ! On criait toujours *vive le Roi*, ou *vive l'Empereur*, et je me mis à crier aussi; je criai donc de toutes mes forces : *vive le Roi !* Alors le colonel s'approcha de moi, et me dit : E....., ce n'est pas ça; crie donc *vive l'Empereur !* Alors, ma foi, j'ai crié *vive l'Empereur !* (on rit de nouveau); dam, le colonel me le disait. » (*Gazette des Tribunaux*, 14 janvier 1837).

C'est donc comme prétendant à l'Empire, qu'il fut arrêté avec ses compagnons; c'est comme prétendant, que, par une dérogation inouïe au principe de l'égalité, Louis-Philippe le fit enlever de nuit et lui fit rendre la liberté. Écoutons sur ce point la plaidoirie de M<sup>e</sup> Parquin à Strasbourg : « Le prince Louis appartenait à une famille, dont le chef avait régné glorieusement sur nous. Comme la duchesse de Berry, il avait rompu son ban;

(1) Lettre d'un des accusés, citée au procès. Voir la *Gazette des tribunaux*, 23 décembre 1836; même journal, 13 janvier 1837.

« comme la duchesse de Berry, il était venu réclamer son droit prétendu à la couronne. Ne pas lui appliquer la règle qui avait été appliquée à la duchesse de Berry, traiter l'un et l'autre différemment, se contenter d'exiler celle-là, tandis que nous aurions vu celui-ci livré comme un simple particulier à toute la vindicte des lois... *C'eût été distinguer avec trop de soin entre les nouvelles et les vieilles dynasties.* » (Plaidoirie de M<sup>e</sup> Parquin, mercredi 14 janvier).

Le voilà donc libre, pendant que ses compagnons sont jugés à Strasbourg. Ne craignons pas qu'il oublie cette clémence, iniquité révoltante, mais que lui seul avait perdu le droit d'appeler de ce nom. Aussi, quel épanchement de reconnaissance dans cette lettre du prince à M. Odilon Barrot, lue par M<sup>e</sup> Parquin au jury de Strasbourg :

« Malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réclamations à ce sujet, le roi, dans sa clémence, a ordonné que je fusse conduit à Lorient, pour passer de là en Amérique. Quoique vivement touché de la générosité du roi, je suis profondément affligé de quitter mes coaccusés, dans l'idée que ma présence à la barre, que mes dépositions en leur faveur, auraient pu influencer le jury et l'éclairer sur plusieurs faits importants... Certes, nous sommes tous coupables envers le gouvernement d'avoir pris les armes contre lui, mais le plus coupable, c'est moi, c'est celui qui, méditant depuis longtemps une révolution, est venu tout à coup arracher des hommes à une position honorable, pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire.... Vous voyez que c'est moi qui les ai séduits, en leur parlant de tout ce qui était capable de toucher un cœur français; ils me parlaient de leurs serments, je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient juré fidélité à Napoléon II et à sa dynastie : pour leur ôter même tout scrupule, je leur dis qu'on parlait de la mort presque subite du roi et que la nouvelle paraissait certaine. On verra par là combien j'étais coupable envers le gouvernement; or le gouvernement a été généreux envers moi, il a trouvé que ma position d'exilé, que mon amour pour la France, que ma parenté avec l'Empereur étaient des causes atténuantes. »

Voilà qui n'est pas fier assurément; les républicains, traduits en justice sous la monarchie, tenaient un autre langage : mais

il faut beaucoup pardonner à la reconnaissance, et M<sup>r</sup> Parquin avait raison de s'écrier, en interrompant la lecture de cette épître : « Vous voyez, monsieur l'avocat général, que, parmi » ses nombreux défauts, il ne faut pas compter l'ingratitude. »

Lui, ingrat ! gardez-vous de le croire ! On sait que l'ingratitude n'est pas le défaut des princes...

Aussi, trois ans après, le prince débarquait à Boulogne, et, contre ce gouvernement, envers lequel il avait été *si coupable*, et qui avait été assez *généreux* pour admettre des *circonstances atténuantes*, il lançait cette petite proclamation en style anodin (1) :

« FRANÇAIS,

» Les cendres de l'empereur ne reviendront que dans une  
» France régénérée ! Les mânes du grand homme ne doivent  
» pas être souillées par d'*impurs et d'hypocrites hommages*... Il  
» faut que les traîtres à la patrie aient disparu !...

» Qu'ont-ils fait ceux qui vous gouvernent pour avoir des  
» droits à votre amour ? Ils vous ont promis la paix, et ils ont  
» amené la guerre civile et la guerre désastreuse d'Afrique ; ils  
» vous ont promis la diminution des impôts, et tout l'*or que vous*  
» possédez *n'assouvirait pas leur cupidité* ; ils vous ont promis  
» une administration intègre, et ils ne règnent que par la *cor-*  
» *ruption*, etc. Ils ont promis qu'ils défendraient avec con-  
» science notre honneur, nos droits, nos intérêts, et ils ont par-  
» tout *vendu notre honneur, abandonné nos droits, trahi nos*  
» *intérêts* ! Il est temps que tant d'*iniquités* aient leur terme, il est  
» temps d'aller leur demander ce qu'ils ont fait de cette  
» France, etc. »

Tudieu ! quelle verdeur de style ! quelle vigueur d'indignation ! Le portrait est ressemblant, peu flatté, il est vrai, mais enfin il est ressemblant ; seulement je l'aimerais mieux de la main d'un autre peintre. Eh quoi ! monseigneur, vous n'aurez pas un peu de *générosité* envers ce gouvernement, qui en montra une si grande à votre égard ? Comment ! pas même de *circonstances atténuantes* ?

Il y en avait une cependant, et le procureur général eut soin de vous la rappeler : c'est que vous aviez commencé par faire ce

(1) Procès du prince Louis, page 30.

que vous reprochiez avec raison à ce gouvernement corrompéur :

- Vous accusez notre gouvernement de corruption, et vous avez
- fait pratiquer l'embauchage et distribuer l'argent pour acheter
- la trahison (1). »

Parmi les *traîtres* qui devaient *disparaître*, le prince en exceptait un pourtant : c'était le président du conseil des ministres. Étrange exception ! On lisait dans le décret du prince (2) :

- Le prince Napoléon, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :
- La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.
- Le peuple français est rentré dans ses droits. Les troupes
- sont déliées du serment de fidélité, etc.
- M. Thiers, président du conseil, est nommé à Paris président
- du gouvernement provisoire, etc. »

Il est inutile de raconter l'histoire si connue de cette mémorable expédition. Un seul soldat fut blessé, et il eut l'honneur de l'être de la main même du prince : un coup de pistolet lui fracassa la mâchoire. C'était le soldat Geoffroy, grenadier au 42<sup>e</sup> de ligne. Ce fut, selon le prince, le résultat d'une maladresse de sa part (3). On est à plaindre, quand on a la main si malheureuse.

Je me borne à constater, que, là comme à Strasbourg, ce fut au nom du principe monarchique que se fit l'expédition : c'est aux cris de *Vive l'empereur!* qu'on aborda les troupes de ligne. On vient de voir quelques extraits de la proclamation du prince : si déclarer la déchéance de la maison régnante, délier les troupes du serment de fidélité, nommer le président du gouvernement provisoire, etc., si tout cela n'est pas faire acte de souveraineté, je ne sais ce que ce mot signifie : il faudrait croire que le prince a pour ce terme une définition particulière et à son usage, comme pour le mot *démocratie*.

Que disait à la chambre des pairs son défenseur, M. Berryer ?

- Le prince est venu contester la souveraineté à la maison d'Orléans; il est venu en France réclamer pour sa propre famille les

(1) Réquisitoire.

(2) Procès, page 28.

(3) D. N'avez-vous pas dit au capitaine Col-Puygellier : « Capitaine, soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez. » Et sur son refus de se joindre à vous, ne lui avez-vous pas tiré à bout portant un coup de pistolet, qui ne l'a pas atteint, mais qui a blessé un soldat placé à côté de lui ? — Réponse du prince : — « En ce moment je ne me rendais pas bien compte des intentions du capitaine ; je tenais mon pistolet en l'air, et il est parti, sans que j'aie eu le dessein de le tirer. » — ( Procès, page 134 ).

*droits à la souveraineté : il l'a fait au même titre et en vertu du même principe politique que celui sur lequel vous avez posé la royauté d'aujourd'hui.* »

En effet, dans le petit discours que le prince lut à la cour des pairs, il est question de la souveraineté du peuple : mais qu'est-ce que proclamer la souveraineté du peuple, quand en même temps on en réclame le bénéfice et l'usage à son profit ? N'est-ce pas dire au peuple : « Je voulais vous rendre votre autorité, à la condition que vous l'abdiqueriez entre mes mains ? » En vérité, cela ne demande pas une abnégation bien héroïque ; donner d'une main pour reprendre de l'autre, est une générosité dont les plus avarés ne sont pas incapables, surtout quand on ne donne, après tout, que ce que l'on n'a pas soi-même, et que le cadeau n'est qu'une restitution. Les libérateurs de ce genre ressemblent un peu trop au juge intègre, qui fit rendre à Zadig les quatre cents onces d'or, qu'on lui avait volées ; il les lui rapporta en grande pompe, puis en retint trois cent quatre-vingt-dix-huit pour les frais, et les valets demandèrent des honoraires.

## II.

Voilà quelques points de l'histoire du prince Louis avant février 1848. On conclura de tout ce qui précède, qu'à Boulogne comme à Strasbourg, c'est comme souverain qu'il s'est présenté. C'est donc au moins un prétendant de la veille.

Est-ce un républicain du lendemain ?

Sorti de Ham, le prince retourna en Angleterre : c'était son séjour de prédilection. En effet, la compagnie de cette aristocratie anglaise, qui avait attaché l'empereur sur le rocher de Sainte-Hélène, ces noms de Waterloo et de Trafalgar, que la vanité anglaise a tant multipliés sur ses places, ses rues, ses ponts, ses monuments ; tout cela, on doit le concevoir, devait attacher à Londres le neveu de Napoléon. Et puis, Londres est si près de Paris ! La révolution de 1848 y trouva le prince, et tandis que l'exemple de la France agitait les malheureux chartistes, le 10 avril 1848, moins de deux mois après la révolution, M. Louis Bonaparte s'empressa de prendre place parmi leurs adversaires, et de solliciter de la police anglaise un bâton et un brassard de constable. Cet honneur fut accordé au neveu de Napoléon le Grand.

Il y a là une petite absence de mémoire, sur laquelle il est inutile d'insister.

Le peuple, qui oublie moins facilement, se rappela que c'était l'empereur qui avait fait de la France la grande nation. Plein du souvenir de cette gloire immense et surtout de ses malheurs, il voulut rendre un solennel hommage à la mémoire du vainqueur d'Austerlitz et du vaincu de Waterloo; et, séduit par la ressemblance des noms, il nomma M. Louis Bonaparte son représentant.

Cette fois le prince renonça à cet honneur. On n'a pas oublié la lettre qu'il écrivit à cette occasion au président de l'assemblée nationale, et la remarque que fit, au sujet de cette pièce mémorable, le général Cavaignac, alors ministre de la guerre : dans cette épître, le mot de République n'était pas même prononcé; le prince y parlait des *devoirs que le peuple pourrait lui imposer.....* Quels devoirs? Il ne s'agissait pas encore de la présidence. Au reste, nous allons mettre en regard de cette phrase fameuse des fragments de lettres écrites par deux autres prétendants : ce rapprochement peut avoir son utilité.

LE PRINCE LOUIS.

Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir.

London, 11 juin.

(Journaux du 19 juin.)

HENRI V.

Je suis prêt à me sacrifier, à me dévouer à ma chère patrie. Si l'espérance du pays était encore une fois trompée, *fil tournait vers moi son regard; qu'il prononce lui-même mon nom, comme un gage de sécurité et de salut; alors mon bras, mon cœur, ma vie est à lui.*

(Journaux du 1<sup>er</sup> octobre.)

LE PRINCE DE JOINVILLE.

Je suis mondé de lettres, d'avis publics et anonymes, pour me dire de faire un mouvement, de planter un drapeau, qu'il ne manque qu'un chef. *Ce sont des gens qui se noient et qui demandent une gaine. Il me semble que je manque à mon pays, en ne lui prêtant pas mon contingent de courage dans une lutte où il en paraît si peu.*

(Lettre publiée par la Presse du lundi 22 mai.)

On le voit, comme les beaux esprits, les prétendants se rencontrent. Ces pauvres princes, ils sont partout les mêmes; c'est le malheur de leur position. Ceux qui les entourent, leur persuadent qu'ils sont indispensables; qu'ils sont des Messies attendus,

implorés : que , du milieu de l'orage , le peuple leur crie : « Seigneur , sauvez-nous , nous périssons ! » C'est toujours la même comédie ; et nous n'assistons pas à la première représentation.

Si l'on trouve quelque différence dans l'expression , entre ces trois manifestes , est-elle à l'avantage du prince Louis ? Le sien est bref comme un ukase de l'empereur Nicolas. Dans les deux autres , au moins , on trouve un ton sentimental , que rien n'empêche de croire sincère. Ni M. de Joinville , ni M. de Chambord n'ont fait de mal à la France : leur tort est d'appartenir à une famille proscrite , et de représenter le dogme absurde de l'hérédité monarchique ; leur passé , du moins , ne s'élève pas contre eux.

Le prince Louis , rappelé une seconde fois à l'Assemblée , y pose solennellement sa candidature à la présidence de la République.

Quel avantage a-t-il , je ne dis pas sur ses compétiteurs , mais sur le premier venu de ses concitoyens ?

Un titre : il est prince. — Mais les titres sont abolis.

Un nom : il s'appelle Bonaparte. — Mais , il y a cent ans déjà , Voltaire répondait à un homme de famille princière , qui se vantait aussi de son nom pour humilier le redoutable roturier : — « Monseigneur , je porte mon nom , et vous , vous traînez le vôtre ! »

Un titre , un nom ? Mais sommes-nous donc moins avancés qu'au temps de Figaro : « Tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître , et rien de plus. »

Par politesse , je n'ajouterai pas avec Figaro : « du reste , homme assez ordinaire » : c'est une question que le silence du prince Louis peut rendre assez embarrassante ; mais , franchement , il néglige trop les occasions de faire preuve de capacité. Aux séances de l'Assemblée nationale , qu'il honore rarement de sa présence , il se tait , et renferme obstinément dans son cœur tous ces trésors de science politique , que ses amis lui attribuent. Il se contente de représenter l'Avenir ; et vraiment il est muet et mystérieux comme lui ; c'est le seul rapport que je trouve entre l'Avenir et le prince Louis.

Quant à cette question de capacité , question fort délicate à traiter , les journaux bonapartistes ne semblent pas s'en préoccuper ; sur ce point même , si j'ose le dire , ils traitent le prince

un peu cavalièrement. On s'efforce seulement de prouver que le président n'a pas besoin de grands talents ; c'est une seconde édition de la dernière monarchie : il régnera, et ne gouvernera pas. Ce sera un zéro constitutionnel, dont *la Presse* compte décupler la valeur, en posant, devant le zéro, l'unité que l'on connaît... Dans cette question d'arithmétique, c'est encore le zéro qui me plaît le plus ; il a au moins une valeur négative, que je ne trouve pas dans l'unité.

Mais bien des gens ne pensent pas ainsi sur les devoirs du président : ils s'obstinent à croire, que, pour représenter dignement, à l'intérieur et à l'étranger, la République française, ce ne serait pas tout à fait du luxe que de posséder une valeur personnelle incontestable. D'ailleurs les amis de M. Louis Bonaparte doivent souffrir du rôle auquel on veut le réduire, et ils en prennent occasion pour raconter des merveilles de cette capacité méconnue. Je ne sais si en petit comité il est aussi étonnant qu'on se plaît à le dire ; mais s'il y dépense toutes les idées qu'il économise en public, certes il doit y être prodigieux.

Nous autres profanes, qui ne pénétrons pas dans le sanctuaire, mais qui n'en sommes pas moins obligés de voter en connaissance de cause, non sur parole et les yeux fermés, nous voudrions bien savoir pourtant à quoi nous en tenir sur cette capacité mystérieuse, qui se dérobe si soigneusement aux regards du vulgaire. Heureusement M. Louis Bonaparte a publié des livres, signés de son nom, composés par lui : c'est là, si je ne me trompe, que nous pourrions surprendre cette lumière, qu'en public on nous cache si méchamment sous le boisseau. Je choisis, parmi les œuvres de M. Louis Bonaparte, celle qui a eu le plus de succès, et qui nous touche le plus en ce moment. Si j'en crois la couverture, elle a eu quatre éditions, et elle est intitulée : *Extinction du paupérisme*. Le sujet est grand, et, dans ce temps de profonde misère, il a le mérite de l'à-propos.

L'auteur a dû y mettre tout ce qu'il a de lumières, de talents ; ce doit être son chef-d'œuvre : examinons.

o Mais à peine ai-je lu quelques lignes, que je m'aperçois, avec horreur, que M. Louis Bonaparte est socialiste : ah ! grand Dieu ! et *le Constitutionnel* qui ne m'en avertissait pas ! lui, un si rude champion de la propriété, un si terrible adversaire de l'association ! pourquoi ce silence ? Et comment l'expliquer ? Est-ce un sentiment de charité chrétienne, qui vient de la récente conver-

sion du vieux Burgrave à *la doctrine du divin législateur*? Peut-être ce néophyte s'est-il souvenu, que lui-même avait jadis gagné quelque argent avec les feuilletons socialistes de M. Eugène Sue, et il n'aura pas voulu signaler une paille dans l'œil du prince, quand il avait une poutre dans le sien. On pourrait donner d'autres explications; mais celle-ci est la plus naturelle, et je m'y tiens.

En vérité, *si les pères sont malheureux d'avoir des enfants*, un chef d'école l'est souvent d'avoir des disciples: les uns exagèrent la doctrine du maître, les autres l'écourtent et la réduisent à rien. Voyez le système de M. Louis Blanc: c'est peut-être inapplicable, mais c'est carré, tout d'une pièce; c'est un ensemble homogène, où tout se tient. N'y touchez pas, tout s'écroulerait. M. Louis Bonaparte y a touché, et voilà la machine démontée.

Si l'on en croit le prince Louis, agriculture, industrie, commerce, impôts, « il n'y a pas un seul de ces éléments divers de » bien-être matériel qui ne soit miné en France par un vice organique » (p. 5). C'est l'État qui doit régénérer la société. « Il faut » que ses ressources soient employées à créer de nouveaux éléments de production, à rétablir l'équilibre des richesses, à » détruire la misère en activant et en organisant le travail. » (Page 10.)

Nous connaissons cela: même point de départ, même langage que M. Louis Blanc. Comment *organiser le travail*?

« La classe ouvrière ne possède rien; il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à » ses bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple » d'ilotes au milieu d'un peuple de Sybarites. Il faut lui donner » une place dans la société, et attacher ses intérêts à ceux du » sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et » sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir, et la » relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la » discipline. » (P. 11.)

Qu'en pense *le Constitutionnel*? Quant à moi, je n'ai rien à redire à tout cela, sinon que je trouve un peu forte l'expression de *sybarites* appliquée à tous ceux qui possèdent quelque chose. Il y a sur le sol de la France plusieurs millions de petits propriétaires (1)

(1) Voir dans l'admirable livre de M. Michelet, *le Peuple*, le chapitre intitulé: *Servitudes du paysan*.

labourant leur coin de terre, à grand'peine assurément. Voici le temps des longues soirées; quand ces sybarites, — les plus dévoués électeurs du prince Louis, — après une journée passée sous le vent ou la pluie, les pieds dans la boue, reviennent le soir à leur mesure; la soupe mangée, s'il leur reste un peu de force et de chaleur avant de se jeter sur leur grabat, M. l'instituteur primaire ne pourrait-il leur donner lecture de ce petit morceau? Ils en seraient charmés, et apprendraient avec plaisir qu'il vivent dans les délices, s'il en faut croire leur héros.

Au reste, le héros n'a voulu faire qu'une phrase à effet populaire; il n'a pas fait attention que sa phrase s'appliquait aux sybarites des campagnes comme à ceux des villes. Pure étourderie.

*Organisation industrielle.* — « Annuellement tous les travailleurs ou prolétaires s'assembleront dans les communes pour » procéder à l'élection de leur représentant ou prud'homme, à » raison d'un prud'homme par dix ouvriers » (P. 19.) Cette élection des chefs se comprend dans le système de M. Louis Blanc: celui-ci supprime le fabricant, intéresse tous les ouvriers à la prospérité de la fabrique, dont ils doivent partager les bénéfices; ils ont donc intérêt par cela même à choisir pour chef le plus capable de faire marcher l'entreprise, le plus ferme et le plus intelligent d'entre eux. M. Louis Bonaparte admettant le principe de l'élection, la logique devrait le conduire à supprimer le fabricant, et à faire fabriquer directement par des associations d'ouvriers. Il n'en est rien: « Tout chef de fabrique ou de ferme, » tout *entrepreneur quelconque*, serait obligé par une loi, dès » qu'il emploierait plus de dix ouvriers, d'avoir un prud'homme » pour les diriger, et de lui donner un salaire double de celui des » simples ouvriers. » (P. 19.)

Ainsi, le fabricant, *l'entrepreneur quelconque*, sera les avances, payera tout et ne dirigera pas? Il sera responsable d'un établissement dont on lui aura ôté le gouvernement? Et les ouvriers, n'ayant aucun intérêt personnel à faire prospérer l'entreprise, seront chargés de nommer celui qui doit régler leur travail, mesurer leurs fatigues, stimuler leur inaction? Il est difficile de trouver une combinaison plus singulière.

Quant à la question de la concurrence, M. Bonaparte ne s'explique guère sur ce point; mais il se refuse à *placer l'industrie sous un joug de fer, à lui ôter cette liberté qui, seule, fait sa*

vie, etc. (page 7). Ici il se sépare nettement de M. Louis Blanc.

*Organisation agricole.* — Il y a aujourd'hui, selon M. Louis Bonaparte, 25 millions de prolétaires.

« Il y a 9,190,000 hectares de terres incultes, qui appartiennent soit au gouvernement, soit aux communes, soit à des particuliers. Ces landes, bruyères, communaux, pâtis, ne donnent qu'un revenu extrêmement faible, 8 francs par hectare. C'est un capital mort qui ne profite à personne. Que les chambres décrètent que toutes ces terres incultes appartiennent de droit à l'association ouvrière, sauf à payer annuellement aux propriétaires actuels ce que ceux-ci en retirent aujourd'hui. » (Page 13.)

Je ne dirai rien de cette idée d'enlever aux particuliers les terres incultes qu'ils possèdent actuellement. Je me contente de demander au *Constitutionnel*, comment il qualifierait ce système, s'il était soutenu par un autre que par un prince.

Quant aux terres communales, il faut avoir fait ses études sociales à Eglington, et n'avoir jamais causé avec un paysan de France, pour ignorer à quel point les paysans tiennent à leurs communaux, quelle utilité ils en retirent pour faire paître leur vache, leurs moutons, etc. Que M. Bonaparte demande sur ce point leur avis à ses électeurs campagnards. Ils lui répondront le jour de l'élection.

Voilà les vingt-cinq millions de prolétaires, propriétaires ou fermiers de neuf millions d'hectares incultes. Ils y fonderont des colonies agricoles, et ces colonies prospéreront rapidement, moyennant une mise de fonds faite par le gouvernement.

« D'après nos estimations, ce sacrifice s'élèverait à une somme de trois cents millions payés en quatre ans. » (P. 14.)

Sur cette idée d'une association agricole, et sur ce chiffre de trois cents millions, le *Constitutionnel* demande la parole pour répondre, un de ses numéros à la main :

« L'association est, non pas difficile, mais absolument inadmissible en agriculture, car la terre en général est divisée de manière à rendre inutile le concours d'une réunion quelconque d'exploitants, ou possédée en propre par le cultivateur même. Enfin dans la partie du sol, où le concours d'un certain nombre de bras conviendrait, dans les fermes un peu considérables, il faudrait fournir un capital d'exploitation montant peut-être à plu-

sieurs milliards, forcer la confiance du propriétaire, ou rendre le trésor public responsable d'une spéculation en vins. *De telles combinaisons sont extravagantes, et leur idée seule, dans un état sain des esprits, n'aurait valu à ses inventeurs, que d'immenses risées pour tout accueil* (Thiers, *De la propriété*, liv. III, chap. 3).

Entre des adversaires si considérables, nous n'osons vraiment pas nous prononcer; continuons simplement l'analyse de la brochure du prince Louis (1).

Ces colonies produiraient « le même effet bienfaisant, que » ces monastères, qui vinrent, au moyen-âge, planter, au milieu » des forêts, des gens de guerre, et des serfs, des germes de » lumière (2), de paix, de civilisation. » P. (22.)

Outre cette plantation de germes de lumière, ces colonies auraient deux buts à remplir, comme dit le prince Louis dans son patois: « Le premier, de nourrir un grand nombre de familles » pauvres, en leur faisant cultiver la terre, soigner les bestiaux, etc. Le second, d'offrir un refuge momentané à cette » masse flottante d'ouvriers auxquels la prospérité de l'industrie » donne une activité fébrile, et que la stagnation des affaires ou » l'établissement de nouvelles machines plonge dans la misère la » plus profonde. » (P. 23.)

Ce seraient, on le voit, des espèces d'ateliers nationaux (consulter sur ce point *le Constitutionnel*). Tout à coup une crise industrielle y jettera des millions d'ouvriers, auxquels on devra donner du travail... Un mouvement contraire les en retirera brusquement. Comment s'opérera ce déplacement? Le prince va nous le dire: « Les prud'hommes de l'industrie privée, au » fait de tous les besoins de leurs subordonnés, partageront, avec » les maires des communes, le droit d'envoyer aux colonies agricoles ceux qu'ils ne pourront pas employer. » (P. 27.) Douce liberté! Et si les ouvriers ne veulent pas se laisser déporter à la campagne? (Voir sur ce point *le Constitutionnel* du 23 juin der-

(1) Nous pourrions nous donner le facile plaisir de continuer cette confrontation entre *le Constitutionnel* et son candidat: le livre de la propriété, publié dans ce journal, contient une réfutation des opinions soutenues par le prince, notamment dans le 3<sup>e</sup> livre. Mais les expressions dont se sert l'auteur sont tellement violentes, et s'appliquent si directement au prince, qu'il y aurait conscience à brouiller ainsi deux bons amis.

(2) M. Louis Bonaparte abuse de cette métaphore: ailleurs il représente la Westphalie comme un germe régénérateur assis sur l'Elbe. (*Œuvres complètes*, page 149.) Planter des germes de lumière est déjà une fort belle expression; mais faire asseoir des germes, c'est encore plus hardi!

nier.) M. Louis Bonaparte convient « qu'on trouvera *peut être* » quelques inconvénients pratiques à cet échange ; mais quelle « est l'institution, qui n'en offre pas dans ses commencements ? » (P. 27.) *Peut-être* est d'une candeur inexprimable.

Je n'irai pas plus loin dans cette analyse ; ces citations suffiront, j'espère, pour donner aux lecteurs l'envie de lire l'ouvrage du prince, il en vaut la peine ; on trouvera surtout des choses bien curieuses dans l'organisation militaire des colonies (1) ; on y reconnaîtra sans peine le neveu de Napoléon.

Je me borne à citer une des dernières phrases de la brochure :

« Dans l'avant-dernier siècle, Lafontaine émettait cette sentence, trop souvent vraie, et cependant *si triste, si destructive de toute société, de tout ordre, de toute hiérarchie* : — Je vous le dis en bon français, notre ennemi, c'est notre *maître*. »

Mon Empereur, voilà de ces choses, qu'on peut penser, mais qu'on ne devrait pas dire tout haut, quand on aspire à la présidence d'une République : c'est imprudent.

En résumé, je crois qu'il serait bon de répandre dans les campagnes ce petit ouvrage du prince Louis. Ceux qui ont fait son élection aux cris d'*à bas les communistes*, seraient au moins obligés de changer leur cri de ralliement.

Ce n'est pas que M. Louis Bonaparte soit sérieusement communiste. Oh ! mon Dieu, non ! Il est tout, et il n'est rien. Dans ses ouvrages comme dans ses discours, il y a des agaceries pour toutes les opinions ; il est en coquetterie réglée avec tous les partis. Voulez-vous du socialisme ? en voici ! Du despotisme ? en voilà ! Il y en a pour tous les goûts, excepté pour le goût des gens qui aiment la franchise et la netteté.

On dit qu'en s'échappant de Ham M. Louis Bonaparte s'était avisé d'un heureux stratagème : déguisé en maçon, il portait sur son épaule une planche avec laquelle il dissimulait habilement son visage, la plaçant alternativement sur l'épaule droite ou sur l'épaule gauche, suivant que sur son passage les gardiens de la prison se trouvaient à sa droite ou à sa gauche. C'est un peu l'image de cette singulière candidature ; il cache tantôt un côté de sa figure politique, tantôt un autre ; c'est une bien

(1) Le prince Louis pourrait heureusement son système en étudiant l'organisation de l'Institut agricole du Coetbo ; c'était une bien belle invention, et les actionnaires s'en souviennent encore.

ingénieuse manœuvre ; mais il y aurait mieux être en état de se montrer de face et le front levé.

Au reste, tout le monde ne se laisse pas prendre à ce manège. Je ne connais aucun journal socialiste qui soutienne la candidature du prince Louis.

Je voudrais faire ici une simple réflexion, que me suggère la conduite des différents partis en cette occasion ; je souhaite qu'on l'accueille avec impartialité.

Certains journaux, *ci-devant* royalistes, ne cachent pas leur préférence pour le prince Louis, pas plus que les motifs de cette préférence. Pour eux, le prince Louis, c'est au bout de quelque temps, la révolution, la guerre civile ; et bientôt la France harassée, épuisée de forces et de sang, se jettera, comme jadis, dans les bras du premier venu ; chaque ambitieux se flatte d'être ce premier venu. — Les journaux de la République dite *rouge* pourraient également faire ce calcul ; ils ne le font pas cependant : d'où vient cela ? Est-ce qu'ils seraient moins *rouges* que leurs adversaires ? Est-ce qu'ils se résigneraient moins facilement à l'idée de voir couler des torrents de sang ?

Quoi qu'il en soit, il y a, parmi ceux qui détestent la République, une grande propension à soutenir le prince. Chaque parti est alléché par des promesses différentes. Hélas ! si l'on réussissait, comment les tiendrait-on ? En toute entreprise, industrielle ou autre, il ne faut jamais s'engager au delà du possible ; quand les actionnaires viennent réclamer les dividendes, si l'on ne peut les satisfaire, qu'en résulte-t-il ? Une foule de désagrémens ; demandez à M. de Girardin, A-t-on réfléchi aux cruels embarras dans lesquels une élection jetterait le prince Louis ? Que d'espérances contradictoires à satisfaire ? Comment contenter à la fois ceux qui nomment le prince en vue de la paix, et ceux qui le nomment en vue de la guerre (1) ? Et les pauvres diables, auxquels on promet l'exemption des impôts, que diront-ils, quand ils verront arriver l'inévitable papier du percepteur ? Et puis que d'ambitions à contenter, que de cupidités à assouvir, que de services à récompenser ?

Parmi ces services, il en est un, qu'il serait très-dangereux de récompenser par une fonction publique : c'est ce-

(1) D'ailleurs, la constitution lui défend de commander les armées ; et de soutenir son renom de grand capitaine. A quoi servirait l'épée d'Austerlitz ? Que ferait-il de la peau du lion ?

lui que *la Presse* rend en ce moment à M. Louis Bonaparte. Cette fois, de toute nécessité, le prince serait contraint d'être ingrat; il serait très-périlleux de se montrer reconnaissant... Au reste, à cet égard, on peut se rassurer; je suis très-convaincu que l'on calomnie sur ce point les espérances de M. de Girardin. En soutenant la candidature du prince, cet écrivain sert une de ses passions, et cette passion n'est ni la cupidité ni l'ambition.

Ce n'est point par amour pour le prince non plus, que le rédacteur de *la Presse* appuie sa candidature. S'il salua le soleil levant de l'Empire, comme il salua celui de la République, c'est qu'il aime à voir lever l'aurore; ce goût n'a rien que de fort naturel chez un homme comme M. de Girardin.

Seulement, il est un peu piqué contre la République, qui, vraiment, eut des torts envers lui.

Après février, il lui adressa ses premiers hommages; elle eut l'imprudence de les dédaigner.

Il s'obstina d'abord auprès de la cruelle, et, pour lui plaire, fit à Saint-Mandé un pèlerinage, qui dut beaucoup lui coûter. Don Juan alla visiter le tombeau du commandeur, quoique Sganarelle pensât, qu'en général, *il n'est pas civil d'aller voir un homme que l'on a tué*. Don Juan en fut pour ses frais; un cri d'horreur le repoussa.

Il se présenta une première fois aux élections en province, il fut rebuté; — une seconde fois à Paris, et il fut encore rebuté.

Il se mit à crier et à mordre; on l'enferma. Cette détention arbitraire pouvait paraître odieuse; mais comme il s'agissait du rédacteur de *la Presse*, la France n'y fit pas attention.

La calomnie seule a pu prétendre que la captivité avait ébranlé ce fier courage..... La vérité, c'est qu'il en sortit plus pur, et, comme dit Bossuet, *avec ce je ne sais quoi d'achevé, que le malheur donne à la vertu!*

Sa raison seule en parut un peu affectée, et son état inspira quelques inquiétudes, quand, dans un livre qu'il publia sur sa captivité, il se mit à dire, en se félicitant des bons traitements qu'il avait reçus dans sa prison: «Celui que quelques-uns de ses confrères ont parfois appelé le Napoléon du journalisme, s'il a trouvé dans *le National* un ennemi aussi vindicatif que le Léopard britannique, n'a pas rencontré d'Hudson-

« Lowe (1) ! » Cette comparaison parut curieuse, et resta dans la mémoire des amateurs. Mais ce fut en vain que, dans ce livre, il s'attendrit douloureusement sur lui-même; la France ne partagea pas son attendrissement.

Enfin, une troisième fois, il se présenta aux élections pour répondre à l'appel de 76,000 électeurs; sur ce nombre 50,000, cette fois, manquèrent au sien.

Allons, soyons juste; tout cela doit piquer un homme, pour peu qu'il ait d'amour-propre, et celui-ci, dit-on, n'en manque pas.

Et puis de mauvais plaisants sont venus envenimer ces blessures, en chantant sur tous les tons toute une épopée merveilleuse, dont les principaux épisodes sont intitulés, *l'Invention du paracrotte*, *l'Institut agricole du Coetbo*, *le Journal des connaissances utiles*, *le Musée des familles*, *les mines de Saint-Bérain*; ils ont sillonné cette carrière en tous sens, — après avoir eu soin de se munir d'un *paracrotte*, par précaution.

Eh bien! contre toute attente, M. de Girardin a assez bien pris la chose; il feint d'être en colère, pour mieux cacher son jeu; mais, au fond, il se propose de répondre par une plaisanterie encore plus forte aux plaisanteries de ses adversaires, et voici la bouffonnerie dont il paraît s'être avisé: « Ils ont fondé la République sur le suffrage universel: or si je trouvais moyen de leur faire faire, de ce suffrage même, un usage tellement drôle, que l'Europe entière en éclatât de rire, ne serait-ce pas un bon tour que je leur jouerais? »

Supérieurement imaginé! Reste à savoir si la France se prêterait de bonne grâce à cette ingénieuse mystification.

EUGÈNE DESPOIS.

(1) *Journal d'un journaliste au secret*, page 22.

11090

R<sup>o</sup> 1813/03

